



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

**PROGRAMMATION ET ORGANISATION
SCOLAIRE**

**C.2 PROGRAMMATION SCOLAIRE
CATHOLIQUE**

Émission : 16 juin 2003

Révision : 27 avril 2022

La foi est au cœur des écoles catholiques du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN). Par leurs paroles et leurs gestes, les membres des communautés des écoles catholiques personnifient les vertus de l'Église catholique telles que l'espérance, la charité et l'amour.

Le CSCN, en partenariat avec les familles, les paroisses et la communauté, cherchera à offrir à l'élève, une éducation de qualité en français inspirée des valeurs et de l'enseignement de Jésus Christ.

APPLICATION

1. Cette procédure s'applique aux écoles catholiques du CSCN.

DÉFINITIONS

2. **École catholique** : est une école désignée catholique par le Conseil élu qui offre un programme d'enseignement religieux et d'activités religieuses.

PROCÉDURES

3. Les écoles catholiques chercheront à créer une atmosphère où rayonne pleinement un esprit évangélique de liberté, de charité, d'espérance et de foi.
4. La direction générale ou son délégué initiera le contact avec les paroisses francophones de la région afin de discuter et de préciser le rôle qu'elles pourraient jouer à l'école.
5. Toute école catholique offrira obligatoirement l'enseignement religieux catholique à tous les niveaux.
6. Toute école catholique enseignera les cours de religion catholique reconnus par la Conférence des évêques catholiques du Canada.
7. Toute école catholique célébrera les grands moments de l'année liturgique par des célébrations appropriées à une communauté scolaire auxquelles sera invitée toute la communauté scolaire.



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

PROGRAMMATION ET ORGANISATION SCOLAIRE	C.2 PROGRAMMATION SCOLAIRE CATHOLIQUE
---	--

8. L'évaluation de l'école catholique a également pour but d'identifier si les valeurs évangéliques imprègnent l'ensemble de la vie scolaire.
9. La direction générale ou son délégué s'assurera que l'école fasse preuve de discrétion devant toute demande d'exemption et que l'école veille à ce que tout élève soit bien respecté et intégré à la communauté scolaire.

INFORMATIONS CONNEXES:

Charte canadienne des droits et libertés

Loi concernant l'Alberta

Loi sur l'éducation

Politique 3.7 – Réaménagement des communautés scolaires

Procédure administrative C.1 – Offre de programmation religieuse